

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**24**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANECY**

**SEANCE du 30 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le trente du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt trois avril deux mille vingt et un, s'est réuni en Visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

5 MAI 2021

Déposée en  
Préfecture le

4 MAI 2021

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER

### Etaient excusés

Eric PEUGNIEZ, Jean-Louis TOÉ

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **POLITIQUE FORESTIÈRE DU GRAND ANECY**

Le Grand Anecy a identifié dans son Plan Climat Air Energie Territorial l'écosystème forestier comme pouvant être un vecteur de biodiversité et un lieu de ressourcement.

En complément à ses diverses fonctions, une forêt gérée durablement contribue à atteindre en partie les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'association des Communes forestières dispose de compétences pour accompagner les collectivités et les EPCI dans la mise en œuvre de leur politique forestière : accompagnement dans l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) et de Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT), valorisation du bois local, développement du bois énergie, etc.

### **LE BUREAU DECIDE :**

- d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale,
- de donner son accord au paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 198 € ;
- d'autoriser la Présidente à signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

- de mandater la Présidente, ou son représentant, pour représenter le Grand Annecy auprès de ces deux instances (association départementale et fédération nationale).

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 24

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.